

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)[1999-09-54](#)[Item](#)[Marie Moret à madame veuve Laporte, 23 janvier 1894](#)

Marie Moret à madame veuve Laporte, 23 janvier 1894

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Roger et Laporte](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-54

Collation2 p. (268r, 269r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[23 janvier 1894](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, ruelle des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

RésuméEnvoi d'articles pour le numéro de février 1894 du journal *Le Devoir*. Doyen informe Marie Moret qu'il manque 20 exemplaires dans l'envoi du numéro de janvier 1894 du *Devoir*.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées[Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDoyen, Pierre-Alphonse (1837-1895)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Employé/Employée
- Familistère
- Presse

BiographieEmployé français de la Société du Familistère et gérant du journal *Le Devoir*, né en 1837 à Surfonds (Sarthe) et décédé en 1895 à Guise (Aisne) au Familistère, époux en premières noces de Pauline Anastasie Lemarie et en secondes noces d'Émilie Virginie Brunet. Il a deux enfants. Il entre au service du Familistère en 1878 et il se voit confier la gérance du journal *Le Devoir* (Guise, 1878-1906) de la création de celui-ci en 1878 jusqu'à sa mort en 1895.

NomRoger et Laporte

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéImprimerie

BiographieImprimeur établi à Nîmes (Gard) dans la seconde moitié du XIXe siècle. En 1894, la raison sociale de l'imprimerie devient Veuve Laporte.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Nîmes 23 janvier 1894
 exemplaires restés à l'imprimerie
 Royer, et qu'il en est
 restés plus, et adresser

Madame veuve Laporte,
 que j'adresse à M. Royer

Je reçois seulement à l'instant
 et je vous envoie ci-joint les matières
 complémentaires pour le prochain
 numéro du Revue, soit:

- Les socialistes au Parlement 16 pages
- Chronique parlementaire 9 "
- (La fin m'est annoncée par
 l'opinion que je vous l'envoie aussitôt reçue)
- États pol. et soc. 11 pages
- Famil. de Guise et la classe 1 "
- Questions de la paix 8 "
- Mouvement féministe 17 "
- Bibliographie 19 "
- Nouv. des tessur. 1 "
- État-civil 1 "
- Sommaire 1 "

Nous avez de quoi remplir la
 première feuille en attendant l'arrivée
 de la fin de la Chronique parlement.
 j'espère donc que - malgré le retard
 bien involontaire que j'ai mis à
 vous livrer les matières - j'aurai
 bientôt des épreuves.

Je reçois de Guise une lettre
 de M. Doyen me disant que le
 dernier ballot (Dernier de Janvier)
 qui lui a été adressé par nous
 me contenait que 250 exemplaires
 au lieu de 350.

Il lui en manque donc 10
 et il est très gêné de ce manquant.

Nous m'en avons livré à moi
 30 exemplaires comme d'habitude
 lesquels joints aux 250 envoyés
 à Guise font un total de 350.
 Or, nous m'en avons compté
 350 sur notre facture, vingt

exemplaires deivent donc
 être restés à l'Imprimerie
 Nayez ce qu'il en est
 je vous prie, et adressez
 de suite en colis postal
 de vitesse à M. Doyen
 ce qui peut vous rester
 en mains.
 Veuillez me tenir au
 courant.

Agissez je vous prie,
 Madame, d'assurance
 de toute ma considération

Marie Gouin